

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 13 septembre 2012, à 19h30 à la Maison du Citoyen située au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. André Garant, maire
M. Richard Garant, conseiller
Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère
M. Robert Hamel, conseiller
M. Michel Brodeur, conseiller

Est absente :

Mme Marlyne Muise, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire monsieur André Garant. La secrétaire trésorière, directrice générale est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

Les avis de convocation à la séance extraordinaire ont été régulièrement transmis à tous les membres du conseil et ce, dans le délai prévu par la loi.

Cette séance est convoquée par monsieur André Garant, maire, pour les fins suivantes :

- 1- Dossier Bouvet : Aqueduc Domaine Samson & Marchand
- 2- Dossier Annexion d'une partie du territoire de Saint-Boniface au Domaine Ouellet
- 3- Pincés de désincarcération

RÉS. 2012-09-239 MANDAT ME ANDRÉ LEMAY

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate Me André Lemay, avocat de Tremblay, Bois, Migneault, Lemay pour représenter la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton dans le dossier André Bouvet Ltée c. Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton C.S. Trois-Rivières 400-17-002884-126.

Adoptée

ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE SAINT-BONIFACE AU
DOMAINE OUELLET

Monsieur le maire explique aux membres du conseil le dilemme entre les deux municipalités (Saint-Boniface et Saint-Élie-de-Caxton) concernant les comptes à recevoir pour le territoire annexé. Une réunion entre les représentants des deux municipalités sera convoquée en début de la semaine prochain afin de régler ce différend avec la meilleure entente possible.

PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil des discussions avec les autres municipalités concernant les pinces. Lors du congrès de la FQM la municipalité de Saint-Boniface devrait présenter une entente de trois ans à discuter avec les autres municipalités.

RÉS. 2012-09-240 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 21H40.

Adoptée

Je, André Garant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Allard
Sec.-très. dir. générale

André Garant, maire